Diversification des filières animales : caprins et cervidés

Approche de la filière caprine

Les caprins jouent un rôle alimentaire et socio-culturel important à la Réunion. Leur production s'organise autour de 2 filières : l'une, formelle mais minoritaire, est représentée par une coopérative d'éleveurs, la coopérative des producteurs de Caprins Réunionnais (Cpcr) ; l'autre, informelle, regroupe tous les autres élevages (figure 9).

La Cpcr affiche une forte demande en recherche-développement qui s'est traduite en 2001 par le financement d'un Vat par l'Odeadom, mis à disposition du pôle élevage. Les travaux qu'il y a conduits en collaboration avec une technicienne de la Cpcr ont mis en évidence la multifonctionnalité de l'élevage de caprins sur l'île de la Réunion. Une typologie des différents systèmes d'élevage, élaborée à partir des résultats d'enquêtes dans 64 exploitations, montre 3 classes principales :

1- Les éleveurs laitiers (4)

2- Les éleveurs exclusivement engraisseurs de boucs (10)

3- Les éleveurs ayant une activité de naisseur (50)

Parmi ces derniers, 7 types se distinguent, selon la destination des produits, les activités de diversification, les autres sources de revenu des éleveurs. Ils sont représentés sur la figure 10.

A la suite de cette classification, un suivi a été proposé dans 7 exploitations faisant partie des groupes "Gros élevages" et "Elevages adhérents de la coopérative". Ce suivi visait à la connaissance des critères de reproduction des femelles et des performances économiques de l'atelier caprin dans l'exploitation. Les performances qui en sont issues apparaissent bonnes, avec des taux moyens de fertilité et de fécondité respectivement de 0,95 et 1,47. Le nombre de chevreaux élevés et vendus par femelle mise à la reproduction atteint dans ces conditions la valeur de 1,3, avec des extrêmes allant de 1 à 1,5. L'analyse économique permettant d'aller jusqu'à la marge brute dans ces exploitations met en évidence les contre-performances des exploitations adhérant à la coopérative, malgré une meilleure maîtrise zootechnique. La raison semble être à rechercher dans un aspect figé de la

Figure 9 : Organisation de la production caprine

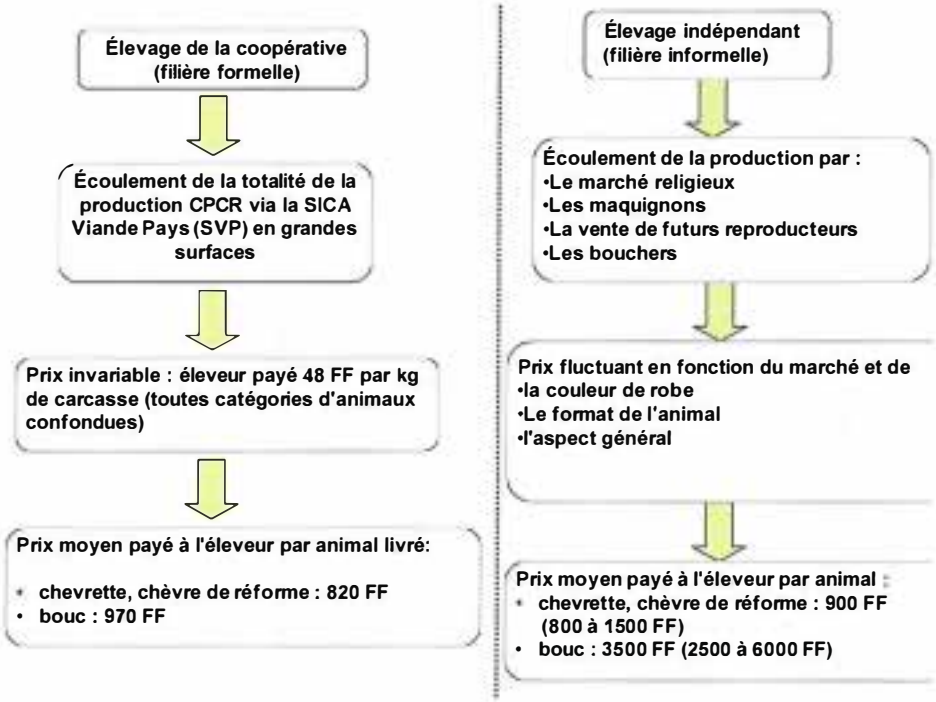

Figure 10 : Les 7 types d'éleveurs caprins «naisseurs-engraisseurs»

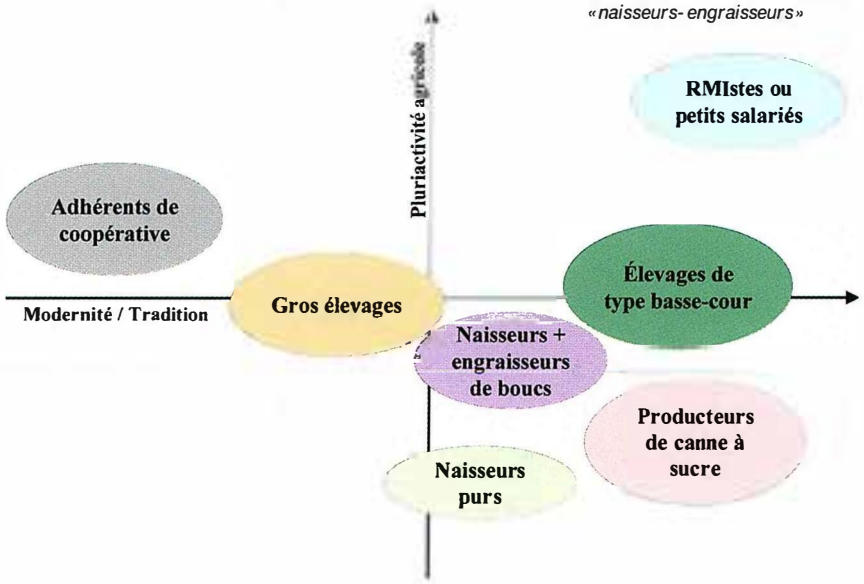

Jeune caprin

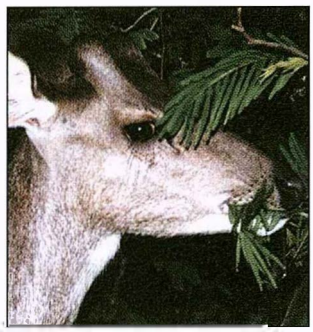
Cerf rusa sur pâturage arbustif

filière formelle, qui doit trouver de nouvelles pistes de développement pour asseoir sa légitimité.

Perspectives

Pour appuyer l'émergence d'une filière organisée au sein d'un marché essentiellement informel le technicien du Cirad, aidé de celui de la Cpcr, a pour mission d'analyser la diversité des systèmes d'élevage caprin et d'identifier les motivations des éleveurs. Il devra en outre déterminer dans quelle mesure le pôle élevage pourra apporter un appui méthodologique à ce type de démarche dont devra émerger une identification plus précise de la demande sociale et des questions de recherche qui en découlent.

Plan de relance de la filière cervidés

L'élevage du cerf rusa a toujours fait l'objet de travaux au pôle élevage, essentiellement en matière de pâturage, en liaison avec l'Etablissement départemental de l'élevage (Ede) et l'Union des associations foncières pastorales (Uafp). La demande des groupements reste forte, même si le poids économique de la filière est modeste : en 2001 la production locale a été proche de 20 t pour un marché de plus de 90 t.

A l'occasion de la visite à la Réunion de Sébastien Le Bel, spécialiste du cerf rusa au Cirad Emvt, un plan de relance de la filière a été proposé au Conseil régional par le pôle élevage. Cette stratégie de développement s'articule autour de propositions à plus ou moins long terme, qui ont été développées dans un document à large diffusion (Région, Ede, Groupements d'éleveurs, ...).

A court terme, la filière pourrait facilement accroître la capacité de production des élevages existants et renforcer sa crédibilité auprès des institutions régionales en jouant sur plusieurs tableaux : (i) l'amélioration de la productivité numérique et du type de carcasse produite et (ii) une cohérence accrue en vue d'un renforcement des aides institutionnelles.

Si, à court terme, la filière doit s'attacher à améliorer son outil de production, il est impératif qu'à moyen terme elle se fixe des objectifs plus ambitieux sur lesquels elle pourra planifier durablement son développement. La réponse à la demande du marché local est le premier axe stratégique de relance de cette filière. Le second est la nécessité d'utiliser le développement de la filière comme outil d'aménagement des Hauts avec création de petites unités de production familiales. Le choix d'unités semi-intensives d'une soixantaine de biches mères entretenues à un chargement de 8 biches à l'hectare semble réalisable, sous réserve d'une bonne technicité de l'éleveur et d'un travail lourd de préparation des surfaces exploitées.

Chacune des unités semi-intensives peut amener en phase de croisière à la production annuelle de 2 tonnes de venaison. Pour dépasser le cap des 30 t, il faudrait mettre en place plusieurs élevages de 10 ha, ce que ne permet pas rapidement le cheptel actuel de reproducteurs présent à la Réunion. Une solution pourrait être d'avoir recours à l'importation. Une étude concernant l'introduction de plusieurs centaines de reproducteurs à la Réunion en provenance de Nouvelle-Calédonie a été chiffrée, prenant en compte outre le transfert proprement dit des animaux, toutes les modalités inhérentes à cette importation : accueil des animaux, identification et formation des nouveaux éleveurs, installation de pâturages arbustifs ...

Un tel projet, s'il est accepté pour financement par la Région, l'Odeadom et les éleveurs, amènerait à l'horizon 2006 à la production de 150 t de venaison par 70 exploitants, et dégagerait un chiffre d'affaire annuel estimé à 1,5 M d'euros.

P. Grimaud